



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 27 juin 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-sept juin, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de la Ville d'Ingré, sous la Présidence de Christian DUMAS, Maire d'Ingré.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29
Nombre de conseillers municipaux présents : 18
Nombre de votes contre : 0
Nombre d'abstentions : 0
Nombre de votes pour : 26
Nombre de suffrages exprimés : 26

Date de convocation du Conseil Municipal le 20 juin 2022

Présents : Christian DUMAS, Hélyette SALAÛN, Franck VIGNAUD, Magalie PIAT, Michel PIRES, Estelle MONTES, Laurent JOLLY, Thierry BLIN, Émilie BRICOUT, Aurore PRIEST, Éric SIGURE, Maël DIONG, Estelle MARCUARD, Yann GRISON, Delphine GUY, Jean-Luc BERNARD, Sandrine RIGAUX et Anne-Cécile MERCIER.

Absents excusés :

Arnaud JEAN, ayant donné son pouvoir à Estelle MONTES,
Hélène LORME, ayant donné son pouvoir à Magalie PIAT,
Claude FLEURY, ayant donné son pouvoir à Hélyette SALAÛN,
Michèle LUCAS, ayant donné son pouvoir à Franck VIGNAUD,
Philippe MAUGUIN, ayant donné son pouvoir à Michel PIRES,
Nora BENACHOUR, ayant donné pouvoir à Thierry BLIN,
Thierry GOMES, ayant donné pouvoir à Guillem LEROUX,
Benoît COQUAND, ayant donné pouvoir à Sandrine RIGAUX.
Laetitia NATIVELLE, ayant donné pouvoir à Anne-Cécile MERCIER.

Absents :

Christine CABEZAS,
Guillem LEROUX.

Début de la séance : 19h00

Fin de la séance : 19h45

Secrétaire : Maël DIONG

RESSOURCES HUMAINES

DL.22.049 – Créations de postes non permanents pour un accroissement temporaire d'activité (article L 332-23 du Code Général de la Fonction Publique) – Années 2022-2023

Christian DUMAS expose :

Le Maire informe qu'aux termes de l'article L332-23 du Code général de la fonction publique, les collectivités peuvent recruter temporairement des agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à :

1° - Un accroissement temporaire d'activité, pour une durée maximale de 12 mois,

2° - Un accroissement saisonnier d'activité, pour une durée maximale de six mois.

Le contrat peut être renouvelé dans la limite de sa durée maximale au cours d'une période de dix-huit mois consécutifs s'il est conclu au titre du 1° et de douze mois consécutifs s'il est conclu au titre du 2°.

Considérant que les besoins recensés au sein des services nécessitent la création de postes non permanents suivant, pour faire face à un accroissement temporaire d'activité :

Services concernés	Emplois	Missions	Taux d'emploi	Périodes	Référence contrat
Jeunesse	1 adjoint d'animation	Encadrement et animation	Temps complet	1er septembre 2022 au 31 août 2023	L 332-23 1°
Jeunesse	1 adjoint d'animation	Encadrement et animation	Temps complet	1er septembre 2022 au 31 août 2023	L 332-23 1°
Jeunesse	1 adjoint d'animation	Encadrement et animation	Temps non complet 45% 15h45 hebdomadaires	1er septembre 2022 au 31 août 2023	L 332-23 1°
Entretien	2 adjoints techniques	Entretien des locaux	Temps complet	1er septembre 2022 au 31 août 2023	L 332-23 1°

Entretien	1 adjoint technique	Entretien des locaux	Temps non complet 57.14% 20 h hebdomadaires	1er septembre 2022 au 31 août 2023	L 332-23 1°
DATPDD	1 adjoint administratif	Secrétariat	Temps complet	1er septembre 2022 au 31 août 2023	L 332-23 1°
DAPDD	1 adjoint technique	Agent polyvalent	Temps complet	1er septembre 2022 au 31 août 2023	L 332-23 1°
Direction Générale – Secteur Services à la population	1 adjoint administratif	Secrétariat	Temps complet	1er septembre 2022 au 31 août 2023	L 332-23 1°
Direction générale – services supports	1 adjoint administratif	Secrétariat	Temps complet	1er septembre 2022 au 31 août 2023	L 332-23 1°
Culture	1 adjoint administratif	Secrétariat – Accueil	Temps complet	1er septembre 2022 au 31 août 2023	L 332-23 1°
Bibliothèque	1 adjoint du patrimoine	Agent de bibliothèque	Temps complet	1er septembre 2022 au 31 août 2023	L 332-23 1°
Espaces verts	1 adjoint technique	Jardinier	Temps complet	1er septembre 2022 au 31 août 2023	L 332-23 1°
Espaces verts	2 adjoints techniques	Jardinier	Temps complet	1 ^{er} avril 2023 au 30 novembre 2023	L 332-23 1°
Restauration	2 adjoints techniques	Agent polyvalent	Temps complet	1 ^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023	L 332-23 1°
Jeunesse	15 animateurs ALSH	Encadrement et animation – Accueil de loisirs sans hébergement	Temps complet	Petites vacances scolaires	L 332-23 2°
Jeunesse	25 animateurs ALSH	Encadrement et animation – Accueil de loisirs sans hébergement	Temps complet	Vacances Été	L 332-23 2°

Après présentation à la Commission « Finances – Ressources Humaines – Administration Générale et Métropole » du 7 juin 2022, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de créer les postes ci-dessus énoncés pour les années 2022 et 2023.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité.

Monsieur le maire est chargé de signer tous les documents relatifs à ce dossier et de procéder au recrutement.

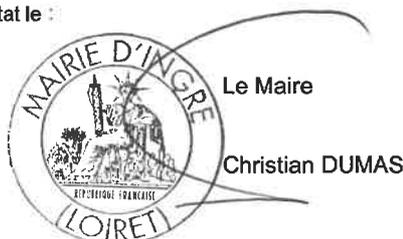
Après délibération, le Conseil Municipal **adopte à l'unanimité** les propositions du rapporteur.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

INGRE, le **30 JUIN 2022**

Acte rendu exécutoire après transmission au Représentant de l'État le :

Publication le : **30 JUIN 2022**
Notification le : **30 JUIN 2022**





BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : VILLE INGRE

Utilisateur : Le Tumelin SYLVIE

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	DL_22_049
Date de la décision :	2022-06-27 00:00:00+02
Objet :	créations de postes non permanents pour un accroissement temporaire d'activité - années 2022 et 2023
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	4.2.1 - Délibération création et suppression de poste
Identifiant unique :	045-214501694-20220627-DL_22_049-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
045-214501694-20220627-DL_22_049-DE-1-1_0.xml	text/xml	965
Nom original :		
DL.22.049 –RH- Créations de postes non permanents pour un accroissement temporaire d'activité – Années 2022-2023.pdf	application/pdf	319692
Nom métier :		
99_DE-045-214501694-20220627-DL_22_049-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	319692

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	30 juin 2022 à 14h35min29s	Dépôt initial
En attente de transmission	30 juin 2022 à 14h35min30s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	30 juin 2022 à 14h35min52s	Transmis au MI
Acquittement reçu	30 juin 2022 à 14h36min01s	Reçu par le MI le 2022-06-30